SÉANCE SPÉCIALE DU 14 AVRIL 2020

Le conseil de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints siège en séance extraordinaire ce 14ième jours d'avril par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Monsieur	Réjean Gouin	Maire
Monsieur	François Dubeau	Poste #1
Monsieur	Pierre Tardif	Poste #2
Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
Monsieur	Louis-David Coutu	Poste #6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Assiste également à la séance par visioconférence, monsieur Sébastien Gariépy, directeur général et secrétaire-trésorier.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020, du 13 mars 2020, déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020, du 29 mars 2020, qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020, du 7 avril 2020, qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 16 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

0111-2020

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Adopté à l'unanimité.

MUNICIPALITÉ
SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

Le conseil consent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Ouverture et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Règlement d'emprunt 665-2020 - Décrétant l'achat d'un camion benne à chargement latéral
4. Règlement 666-2020 – Modification du règlement 656-2019
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

1. Ouverture et constat du quorum

M. Réjean Gouin, Maire déclare l'assemblée ouverte à 19 H 00.

2. *Adoption de l'ordre du jour*

0112-2020

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Pierre Tardif

Il est résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. Règlement 665-2020 (Décrétant l'achat d'un camion benne à chargement latéral)

0113-2020

Proposé par : Gilles Sénécal
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'adopter le règlement 665-2020 relatif à l'achat d'un camion benne à chargement latéral.

Adopté à l'unanimité.

4. **Règlement 666-2020 (Modification du règlement 656-2019)**

0114-2020

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Louis-David Coutu

Il est résolu d'adopter le règlement 666-2020 modifiant le règlement 656-2019 (Intérêt sur défaut de paiement).

Adopté à l'unanimité.

5. **Période de questions**

6. **Levée de l'assemblée**

0115-2020

La séance est levée à : 19 H 17.

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Gilles Sénécal

Adopté, à l'unanimité.

_____	_____
Réjean Gouin	Sébastien Gariépy
Maire	Directeur général